Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATL **ARRONDISSEMENT DE PAU**

Affiché le 20 DEC 2025 ID: 064-216404301-20211214-21DEL153-DE

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE. MM BERGES, LABENNE

EXCUSES: Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M WILS)

ABSENTS: Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM CONEJERO, MELIANDE. DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 - 153 - RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION 2ND SEMESTRE 2021 -**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

En application des articles R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, un relevé provisoire des résultats d'exploitation doit être arrêté tous les six mois.

Au 25 novembre 2021, ce relevé montre un excédent d'exploitation de 147 076,96 €.

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre du budget de l'assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 décembre 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour - 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), adopte le relevé provisoire des résultats d'exploitation du budget de l'assainissement ci-après annexé.

> Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

2 0 DEC. 2021 Affiché en Mairie le

